

L'écriture de type phonétique de la langue kabyle chantée ou déclamée

Par Mehenna MAHFOUFI

Ethnomusicologue

Chercheur émérite associé au laboratoire d'ethnomusicologie du CNRS Paris.

Courriel : m-mahfoufi@magic.fr

Faire passer de l'oralité à l'écriture des poèmes kabyles chantés ou déclamés pose de nombreuses difficultés. Mon expérience de « transcripteur » du domaine, acquise à la suite de la notation de près de vingt mille vers poétiques, recueillis lors de mes nombreuses enquêtes de terrain menées à partir de 1981, permet de signaler quelques-unes des difficultés auxquelles je me suis trouvé confronté. S'agissant de la fixation par écrit de documents littéraires de l'oralité kabyle, je considère pour ma part qu'opter pour une transcription de type *phonétique* réduit grandement ces difficultés puisqu'elle aboutit à une représentation non tronquée des mots de la langue usuelle. A propos de règles d'écriture suggérées (*Tira n tmaziyt*), il est affirmé dans les propositions du groupe des *amazighisants* de l'Inalco¹ (Paris - 1996)², que : « *Le passage à l'écrit implique une certaine distanciation par rapport à la réalité orale : l'idée d'une notation qui serait le reflet fidèle de la prononciation est un mythe. [...]* ». Tel qu'il est énoncé, ce postulat implique d'emblée que le linguiste, faisant des concessions à l'écriture, se dit implicitement prêt à abandonner certains aspects structurels de la langue héritée par oralité. Concernant la langue kabyle, je reste persuadé que la transcription phonétique permettrait justement de faire ressortir avec constance, grâce à la prononciation forgée et imposée par l'usage, les structures profondes et le fonctionnement dynamique de cette langue. De toutes les façons, au départ, tout système d'écriture est forcément conventionnel. En conséquence, la normalisation de ce système devrait s'appuyer sur la pratique concrète de la langue et non l'inverse.

Notation des unités syllabiques basées sur des voyelles neutres

Dans notre cas, la fixation d'un texte poétique chanté sur une partition musicale impose de noter les unités syllabiques vocaliques telles qu'elles sont réalisées musicalement (vocalement).

Voici l'exemple d'une transcription (paroles et musique) d'un chant du domaine de la lutte de libération (1954-1962) extrait de Mahfoufi (2002) :

Deç - ça - lat y'fen - nbi lba-çeç
Em - mi-s nez - li - bnu Hi-der

ya rra-sul ya lmus - ta - fa
ed babnes - sif wel - qwed-ça

Dasm(i) ar(a) ay - cudd'n el - meç-car

teb - ta - nay fel - xa - fi - ma

Cette transcription fait apparaître que toutes les voyelles dites neutres sont prises en compte puisqu'elles s'entendent dans la réalisation vocale. En effet, ces voyelles neutres servent d'appui vocalique et sont porteuses d'un *continuum* sonore, d'où la nécessité absolue de les faire figurer dans la notation, que celles-ci soient au début ou au milieu d'un mot.

En fait mon expérience de transcripteur ayant évolué, le texte ci-dessus publié en 2002 devrait se transcrire de la façon suivante :

1. *D eççalat y'f ennbi lbbaceç, ya rra-sul ya lmuçtafa*
2. *'Emmi-s n eEli Bbnu Hider, 'ed bab n essif w elqwedça*
3. *D asm(i) ar ay cudd'n elmaçceç, tebbtan-a-y f elxaçima*

1. 1. Nous saluons le Prophète, le Messager sauveur
2. Descendant de Ali Fils de Lion, homme d'épée et de bravoure
3. Le jour où l'on nous nouera le voile, on nous édifiera quant à la finitude

Outre les signes diacritiques connus et déjà employés, personnellement j'utilise le trait d'union en tant qu'élément grammatical qui règle de

nombreuses difficultés de représentation graphique de la « consonne tendue » différente de son équivalente « spirante », toutes deux très présentes dans cette langue. Le trait d'union permet aussi de faire ressortir le statut de pronom ou d'article de nombreuses consonnes souvent représentées accolées au mot ou au verbe (voir *infra*).

Pour être efficaces les conventions d'écriture de la langue kabyle ne pourront être établies que par de parfaits locuteurs. Pour l'heure, ce colloque sera l'occasion pour moi de signaler quelques-unes des difficultés rencontrées et des solutions provisoires que j'y ai apportées.

Sans m'immiscer dans les questions de linguistique générale appliquée à la langue kabyle, je me contenterai d'exposer, en tant que témoin qui rapporte une certaine réalité de cette langue et qu'utilisateur de celle-ci comme rédacteur, les résultats auxquels j'ai abouti. Je le fais en tant que locuteur soucieux d'efficacité dans le passage de l'oral à l'écrit, cela, sans trahir les structures de la langue qui résultent de la pratique de ses dépositaires.

Spirantes et tendues ou occlusives

Ne disposant pas du signe diacritique dans la police de caractères berbères disponible marquant la spirante très fréquente dans la langue kabyle et pour éviter la confusion survenant entre les consonnes spirantes et les consonnes tendues ou occlusives, toutes les consonnes doubles ou deux consonnes identiques séparées par un trait d'union (sauf exception), sont tendues ou occlusives. L'une des exceptions dont il s'agit concerne par exemple : *g-genni* (« dans le ciel ») où le premier [g] est occlusif et le second [g] spirant. *G-genni* provient de *g-igenni* où, phonétiquement, la première voyelle [i] saute.

Les signes [b] [d] [g] [k] et [t] sont doublés pour signifier la tension ou l'occlusion (sourde ou voisée). Il y a quelques exceptions que le lecteur n'aura pas de difficulté à décrypter comme *Ben Abderrahman* où le [b] de *Ben* est occlusif. Le [d] de *Muħend* est également occlusif.

Voyelle neutre, attaque glottique et apostrophe

D'autre part, ayant opté pour une transcription de type phonétique consistant à matérialiser tous les sons et seulement les sons émis dans la chaîne déclamée ou chantée, l'apostrophe ['] remplace l'élision de la voyelle neutre [e]. L'apostrophe survient aussi lorsque l'unité syllabique contenant cette voyelle neutre précède un mot commençant par la voyelle [a] [i] ou

[*'u*] qui, elle, subsiste dans l'énonciation comme dans '*an'f-a-s* (« laisse-le »), où normalement nous avons '*anef-a-s*. Mais, chaque fois que cette voyelle neutre [*'e*] remplit une fonction d'attaque vocalique constitutive d'une unité syllabique dans la longueur métrique d'un vers, elle est représentée, comme dans ce distique tiré du domaine soufi kabyle : '*Ellhan akkw medd'n ed lemeac, 'eddin i y-ruḥ y-uy abrid*. (« Tout le monde se préoccupe de la subsistance, la religion s'en va s'échapper »). En effet, la pratique du chant exige qu'elle soit représentée lorsqu'elle est émise, puisqu'elle est porteuse d'un *continuum* sonore qui dure et donc nettement audible chez l'émetteur. Dans ce cas, son énonciation phonétique est comptabilisée dans la structure métrique versifiée. Par ailleurs, dans la réalité, la voyelle neutre remplit souvent une fonction distinctive. Dans le verbe « '*asfillit* » (émettre un vœu, désirer, aspirer à, souhaiter) la voyelle neutre [*'e*] prend la forme d'une autre voyelle selon le temps auquel il est conjugué : « *y-esfallet* » (il a désiré, aspiré à, souhaité) et « *y-esfillit* » (« il désire, aspire à, souhaite ») correspondant à deux états de conjugaison différents. Pour de telles raisons, la voyelle neutre [*'e*] doit être toujours prise en compte dans le passage de l'oral à l'écrit de la langue vivante.

L'apostrophe est également utilisée pour un autre usage. Commode, elle sert à noter l'attaque glottique de toute voyelle ouvrant un mot isolé ou celle par laquelle commence le premier mot d'un vers. En fait, cette attaque vocalique existe sur la voyelle du premier vers d'un distique et sur celle du second vers du même distique chaque fois qu'il y a une césure musicale entre les deux. En l'absence de césure la voyelle initiale du second vers n'est pas frappée d'attaque glottique. Voici une strophe du genre chantée et recueillie à Cheurfa Bahloul (Azazga - 1995) :

1. '*A d cekkrey sid(i) Ameqwyan at-taddart w i byan y-enḥu ah*

2. '*A d ernuy sidi Belqasem a bu lqedd y-ecb(a) asaru ah*

3. '*Uḡamma edrus yid-sen echan tizizwa w-nebdu ah*

1. Je ferai l'éloge de sidi Amokrane parmi les villageois qui veut peut jalouser

2. J'en ferai de même pour sidi Belkacem dont la taille est semblable à une tresse

3. Bien qu'ils soient peu nombreux ils sont semblables à des abeilles de l'été

Chacun des premiers vers des trois distiques débute par une voyelle réalisée avec attaque glottique : '*a*, '*a* et '*u*. Le second vers de chacun de ces distiques commence aussi par une voyelle : '*a*, '*a* et '*e*. Mais les trois voyelles initiales des seconds vers ne subissent pas d'attaque glottique du fait de

l'absence de césure entre les deux vers de chaque distique. Il y a donc une liaison entre la consonne finale du premier vers et la voyelle initiale du second vers. D'ailleurs nous avons affaire ici à des distiques composés chacun de deux vers heptasyllabiques. Or, réalisés sans césure, le schéma métrique de la strophe se présenterait plutôt sous la forme de trois segments a14/a14/a14 et non sous celle de six : a7b7/c7b7/d7b7. Dans ces schémas la dernière syllabe exclamative [ah] n'est pas comptabilisée. Lorsqu'un vers commence par une consonne, le problème ne se pose pas. Une voyelle qui se trouve au début d'un mot placé à l'intérieur d'une phrase (« 'arjez »)³ subit le phénomène de liaison et n'est donc pas frappée de l'attaque glottique. Exemple : dans le mot isolé « 'arwiḥ » le [ʼa] est glottique, alors que le même mot utilisé dans une phrase comme « 'i y-mudd arwiḥ-i-s (« il a donné sa vie ») ce [ʼa] n'est pas réalisé avec attaque glottique à cause de la liaison usuelle qui s'impose entre le [dd] et le [ʼa].

Enfin, quand les voyelles [ʼa], [ʼi] et [ʼu] sont mises entre parenthèses dans la transcription, elles ne se prononcent pas (muettes). Elles sont figurées ainsi dans la notation, juste pour permettre la reconnaissance du mot concerné parce qu'intégralement transcrit. Voici un exemple : y-exl(a) ass-a (« il est vide aujourd'hui ») où le [ʼa] de y-exla disparaît phonétiquement au profit du [ʼa] de [ʼa]ss-a qui le suit et qui subsiste dans la prononciation. Mais il existe des cas où la voyelle élidée n'est pas représentée afin de ne pas alourdir inutilement la forme écrite. Dans la chaîne n t-tameṭṭut, (« de la femme ») la voyelle [ʼa] ne sera pas représentée par son signe. Cela donnera simplement « n t-tmeṭṭut », ce qui, dans la pratique, devient même : t-tmeṭṭut.

Un autre type de difficultés apparaît dans la notation de cette phrase : « 'icewwiqen essen ixuniyen » (« les chants longs d'amour que connaissent les khouans »). Dans la notation phonétique qui s'impose, elle devient : 'icewwiq'n essen'n ixuniyen. A cause du déplacement usuel de la voyelle neutre [ʼe] servant d'appui vocalique le mot 'essn[e]n devient 'ess[e]n'n. Du coup le mot devient illisible. Car 'essenn, où le [nn] est une consonne tendue (alors que dans ce mot les deux [n] sont exprimés l'un à la suite de l'autre), est un mot sans signification car inexistant dans la langue. En l'écrivant en

lieu et place de la voyelle neutre qu'elle est censée remplacer, l'apostrophe n'est pas à sa place du fait que la voyelle en question n'est pas audible : 'essen'n. Cette voyelle a subi un déplacement dans la réalisation du mot. C'est donc une vraie difficulté que d'avoir à transcrire ce mot du fait que l'apostrophe ne suffit pas en elle-même à résoudre le problème.

Statut de la voyelle neutre

Une autre difficulté se pose à propos de la voyelle neutre [e]. Comme déjà énoncé, celle-ci doit être notée chaque fois qu'elle est émise dans la chaîne déclamée ou chantée du fait qu'elle est comptabilisée dans la structure métrique des vers poétiques mais aussi parce qu'elle se déplace à l'intérieur d'un mot ou se transforme à l'intérieur d'un autre. Un mot a frappé mon esprit dans le *Dictionnaire de tamazight* de M.-A. Haddadou⁴ (Berti 2014 : 1029). Pour désigner le beau-frère, l'auteur utilise le mot « *alwes* » et la belle-sœur « *telwest* ». Or, à moins d'un particularisme local que l'auteur ne signale pas, on ne doit pas transformer l'article [a] de *alwes* en article [e] dans *telwest*. On doit impérativement garder le [a] pour dire *t[a]lwest* : la belle-sœur. Dans ce cas le [ta] reste un article invariable. Par contre si on dit : « la belle-sœur viendra », on écrira : 'a d-ruḥ *telwest*. Je n'entends jamais quelqu'un dire : 'a d-ruḥ *talwest*. Sur ce même mot il est possible de confirmer le changement que subit la voyelle [a] de *talwest*. Quand on dit « cette chose appartient à la belle-sœur » on écrit : *lḥaḡga y-aggi t-telwest* » et non « *lḥaḡḡa y-aggi t-talwest* ». La voyelle [e] est distinctive dans de nombreux cas de mots et de formes. Par exemple on dira 'acewwiq ou 'icewwiq pour désigner « le chant long d'amour » profane ou religieux et mystique. Mais on écrira 'acewweq pour désigner l'action de chanter un 'acewwiq. On dira 'agzam *gezmeḥ* (« coupage j'ai coupé »), 'ajbad *jebdey*, (« tirage j'ai tiré »), 'aqwbal *qwebley*, (« acceptation j'ai accepté »), etc.

Le trait d'union

Le trait d'union induit la tension ou l'occlusion de la consonne qui le précède. Exemple : dans 'a d *agwmey*, (« je puiserai - vers là-bas »), la dentale

[d] est spirante, alors que dans 'a d-agwmey, (« je puiserai - vers ici »), la dentale [d] est occlusive. Le trait d'union évite ainsi le redoublement de la consonne : 'a d-dagwmey. De même que dans 'af w-in (« à propos de celui ») le trait d'union va servir à éviter la représentation du [w] et le redoublement du [f] dans 'af-fw-in pour devenir ['af-in] où grâce à cette fonction du trait d'union le son [f] devient tendu. Le trait d'union permet également de segmenter des unités de signification (morphèmes) de la chaîne de mots : zzin-d, zzin-a-s, zzin-a-s-d et zzin-a-s-i-d, ou tous les [d] sont tendus.

Je m'appuie sur la pratique de la langue pour rendre à l'écrit certains aspects dus aux assimilations. Par exemple 'at w axxam est écrit 'at w-exxam puisqu'il s'énonce ainsi dans la pratique. Pourtant il subsiste beaucoup d'autres difficultés. Ici le ['at] sera-t-il oui ou non rattaché par un trait d'union à la suite « w-exxam » ?

Nécessité de noter la consonne selon qu'elle est spirante ou occlusive

A propos des consonnes, la pratique de l'écriture de la langue usuelle exige de bien les considérer selon qu'elles sont occlusives ou spirantes. Voici un exemple net où la consonne a deux statuts différents selon qu'elle est simple ou double. Dans jeddben et jedben, le [d] est occlusif dans le premier mot : « ils sont en train de danser », et spirant dans le second : « ils ont déjà dansé ». Il en est de même dans les expressions : 'a k emmely ayen t-ebyid (« je te montrerai ce que tu veux ») où le [k] est spirant, et 'a k-emmely i w-in t-ebyid (« je te montrerai à qui tu veux ») où le [k-] est occlusif. Cette seconde formulation est transcrite de préférence : 'a k-emmely i w-in t-ebyid au lieu de 'akk emmely i w-in t-ebyid où le [k] de [k-] est occlusif grâce au trait d'union qui le lie au verbe.

Quand la notation lève l'équivoque phonétique

Des insuffisances persistent comme dans t-dekkirentt [tlawin] : « elles chantent » [les femmes], et [izli y-aggi] t-dekkiren-t : [cet izli] « ils le chantent ». Phonétiquement les deux verbes sont entendus comme identiques. Mais le contexte et la forme écrite les différencient.

Dans la chaîne parlée suivante il est difficile de différencier à l'audition les deux formes syntaxiques de la chaîne phonétique suivante : « ruḥ ewt-a-s », (« Va, bats pour lui ») et « ruḥew't-a-s » (« Allez pour lui »). La

prononciation phonétique est identique dans les deux formes, mais le sens en diffère. Comme on le voit, dans ce cas, la forme écrite facilite la reconnaissance du sens.

Les contractions et autres assimilations

Dans le même ordre d'idée, les contractions sont une réalité que le transcritteur doit comprendre et respecter. C'est le cas de la phrase suivante entendue : « *kr(a) a ttuy* » (« tout ce que j'ai oublié ») est en réalité « *kra a i ttuy* », dite aussi « *kr(a) a y ettuy* » où le [a] contamine le [i] qui devient [y]. Il arrive que la langue orale prenne parfois un raccourci comme dans : « *tideṭ t-eṣweb am u-saru* », qui devient dans la pratique : « *tid'ṭ et-ṣewb am saru* ». Dans une autre phrase nous avons : *y-uyaledd wissen d acu y-ettu*, (« il est revenu, peut-être aurait-il oublié quelque chose ? »), que la chanteuse Khedidja (Radio-Paris - 1959) réalise en : *y-uyaledd s n acu y-ettu*. Voici une autre phrase extraite de l'une des chansons bien connues de Takfarinas : *Ma ur n-edd(a) ara d eg-w-a a n-eddu d eg-w-a* (« si nous n'allons pas dans celui-là nous irons dans celui-ci »), devient dans la bouche de l'interprète : *M(a) u n-dd(a) ara g-w-a n-eddu g-w-a*. Ces deux phrases seront incompréhensibles pour un auditeur ne maîtrisant pas suffisamment la langue kabyle.

Article, pronom et direction

L'une des difficultés que je ne parviens pas à expliquer est la suivante : l'article [a] de *'aqabac* (« la pioche ») devient [u] dans *tareggwayt u-qabac* (« le manche de la pioche ») et reste le même dans *a d y-eww't aqabac* (« il maniera la pioche »). Du coup, contrairement à l'article [a], le nouvel article [u] n'est pas attaché au nom mais séparé de lui par un trait d'union. Il en est de même dans *'agellid* lorsque le mot est dans une phrase : « *mmi-s agellid* » (« le fils du roi ») devient phonétiquement *mmi-s u-gellid*. Dans les deux cas la voyelle [u] prend simultanément le statut d'article qui remplace [a] mais aussi celui de marque de direction. Là aussi le trait d'union joue un rôle de simplification en faisant que le [u] signifie à la fois article, pronom et direction.

Transformation vocalique en tant que technique d'interprétation

La technique d'interprétation vocale des femmes kabyles dénote deux points qu'il est intéressant à retenir dans le passage de l'oral à l'écrit. Le

premier point réside dans le rajout de syllabes sans signification dans le corps des vers chantés (enregistrement de 1986) :

1. 'A y enniy a yemma *ħenna*, 'elħif et-tcebbuġ y-u~~er~~
2. Y-anniy lukkan t-*ħalqimt*, w-in ttufid^h a d i yi *eħeġ*
3. 'Ar akka armi d *aqcic*, 'ur t y-efkki *ħedd i w-ayed*

Chantée, cette strophe devient :

1. 'A y enniy a yemma *ħenna*, 'elħif et-tcebbuġ y-u-**lu**-~~er~~
2. Y-anniy lukkan t-*ħa-ya-lqimt*, w-in ttufid^h a d i yi **li**-*eħeġ*
3. 'Ar akka armi d **a-la**-*qcic*, 'ur t y-efkki *ħedd i w-a-la-yeġ*

1. Que n'ai-je dit ô mère chérie, un ventre stérile pose problème
2. Je me dis : - si ce n'était qu'une bouchée, n'importe qui m'inviterait
3. Mais s'agissant d'un garçon, personne ne l'a offert à l'autre

Le second point consiste pour la femme qui chante à transformer certaines voyelles pour des raisons de technique vocale qui permet une meilleure émission phonatoire. Voici un vers chanté qui subit une telle transformation :

- 'Ay *imeqqwṛanen ay at ettedbiṛ ukyis*
- O nobles seigneurs gens à la décision convenable !

où *'imeqqwṛanen* devient *'imiqqwṛanen*.

Doit-on oui ou non prendre en compte dans l'écriture ces deux notions : rajout syllabique et transformation vocalique ?

Consonnes emphatiques

J'ajoute ici que certaines consonnes autres que celles ordinairement signalées, peuvent être emphatiques. C'est le cas du [n] qui l'est dans *tnac* (12) sans que cela soit une contamination. Il en est de même du [l] dans *'ullac* (« fils unique »)⁶ ou du [c] dans *uccay*⁷.

Même si j'essaie de satisfaire à toutes les exigences de l'écriture, il subsiste encore des faiblesses dans le type de notation que j'utilise dans mes travaux.

Il reste entendu qu'il n'y a dans mes intentions aucune volonté de proposer un système de notation de la langue kabyle. Des chercheurs bien plus compétents sont là pour le faire et le font déjà. Je me contente simplement d'expliquer ici la méthode que j'utilise pour le traitement scripturaire (« expression écrite ») de la langue kabyle employée dans mes études, et les difficultés rencontrées. Conscient que le passage de l'oral à l'écrit pose bien des problèmes, j'en laisse le soin aux spécialistes de l'aménagement de la langue de les résoudre. Il suffira pour cela que les spécialistes en question soient de parfaits locuteurs dans cette langue.

Cependant, je reste personnellement convaincu, en tant que locuteur naturel, que les textes des corpus traités, incluant les poèmes chantés ou déclamés, contiennent toutes les difficultés que pose le passage de l'oral à l'écrit. C'est également en tant que locuteur naturel que j'atteste qu'aucune de ces nombreuses difficultés ne me semble insurmontable, car, au fond, beaucoup d'entre elles peuvent être résolues par de simples conventions d'écriture. Il suffira pour cela de définir ces conventions en des normes discutées et acceptées et de mettre celles-ci en application scolaire tout en tenant compte des exigences que nous impose la langue vivante. Cela est à souhaiter afin de ne pas trahir un système linguistique oral que nos ancêtres ont mis des millénaires à mettre au point. Cette rigueur empêchera les générations contemporaines et futures d'être linguistiquement « larguées » et, en l'occurrence, « coupées » des générations passées. Bien entendu, pour faire un bon état des lieux, il conviendrait de prendre en compte chacune des prononciations locales pour un meilleur respect et une bonne compréhension de la langue selon l'endroit où elle a été recueillie par l'anthropologue, l'ethnographe, l'historien, le linguiste, etc. Ces remarques et recommandations incombent obligatoirement à tout chercheur qui prétend travailler sur le recueil et la sauvegarde de la culture patrimoniale de l'oralité à propos de laquelle il ne restera toujours qu'un simple témoin. En tant que tel, il devra respecter la langue pratiquée par la société à laquelle il s'intéresse. C'est cette exigence que j'essaie, dans la mesure du possible, de mettre personnellement en pratique. J'aurai réussi un tel pari si le lecteur parvient à lire sans erreur ni hésitation chacun des textes kabyles transcrits tels qu'ils ont été colligés.

En conclusion de cette note portant sur le passage de l'oral à l'écrit de la langue kabyle vivante chantée ou déclamée, je crois être en mesure d'affirmer que le choix de la transcription phonétique appliquée au corpus provenant du terrain reste judicieux. Celle-ci permettra de perpétuer et de transmettre de façon intacte aux générations qui viennent la structure de la langue telle qu'elle a été reçue des Anciens ('at zik). Cette affirmation repose sur une longue expérience d'écriture originale et de transcription de textes de l'oralité.

Notes :

¹. Institut national des langues et cultures orientales (Paris).

². CRB – Inalco (Paris) : *Tira n tmaziɛt. Propositions pour la notation usuelle à base latine du berbère. Atelier « Problèmes en suspens de la notation usuelle à base latine du berbère »*. (24-25 juin 1996). Synthèse des travaux et conclusions élaborée par Salem Chaker.

³. 'Arjez qui signifie « phrase » est un mot tiré du dictionnaire *Qamus qbaili-rumi* de G. Huyghe (1901 : 60).

⁴ Il va de soi que cette remarque n'enlève rien à la qualité du travail monumental accompli par M.-A. Haddadou sur la langue et la culture kabyles.

⁵. Dans *w-in ttufið* il y a un particularisme de prononciation qui, ailleurs, devient *w-in t-ufið*.

⁶. Ce mot a été trouvé dans deux poèmes différents recueillis l'un à Cheurfa Bahloul (Azazga) et l'autre à Lemsella (Illoulen). Le sens de ce mot nous a été expliqué par Nna Zehoua Mézieche de Lemsella qui dit que *u^ˀac* est l'équivalent de *awlid* (« fils unique »).

⁷. Il convient de signaler que la police de caractères *Aatim* ne dispose pas d'un /c/ avec point souscrit. Je rappelle que cette police de caractères avait été conçue à Lyon par Boujemâa Zoulef en 1996.